

# Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos.....	iii
Préface.....	v
Notes explicatives.....	xi
Résumé .....	xiii
<i>Chapitre</i>	
I. Introduction.....	1
II. Mesures prises par les gouvernements et par l'Organe international de contrôle des stupéfiants.....	1
A. Champ d'application du contrôle .....	1
B. Adhésion à la Convention de 1988 .....	2
C. Renseignements fournis à l'OICS en vertu de l'article 12 de la Convention de 1988 .....	2
D. Législation et mesures de contrôle .....	3
E. Communication de données sur le commerce, les utilisations et les besoins licites de précurseurs.....	6
F. Besoins légitimes annuels concernant les importations de précurseurs des stimulants de type amphétamine.....	6
G. Notifications préalables à l'exportation et utilisation du Système PEN Online.....	7
H. Autres activités et résultats dans le domaine du contrôle international des précurseurs .....	10
III. Ampleur du commerce licite de précurseurs et tendances les plus récentes du trafic de précurseurs.....	12
A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine.....	13
B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne.....	24
C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne.....	27
D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes .....	31
E. Substances non inscrites au Tableau I ou II de la Convention de 1988 utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et de substances psychotropes ou de substances non placées sous contrôle international dont il est fait abus .....	33
IV. Impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les activités licites et illicites liées aux précurseurs.....	34
V. Conclusions et recommandations .....	37
Glossaire.....	41
<i>Annexes*</i>	
I. Parties et non-Parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, par région, au 1 <sup>er</sup> novembre 2020 .....	43
II. Présentation de renseignements par les gouvernements en application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (formulaire D) pour la période 2015-2019 .....	48
III. Saisies de substances inscrites au Tableau I et au Tableau II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 signalées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 2015-2019.....	54

IV.	Liste des pays et territoires faisant rapport à l'OICS sur le commerce licite et les utilisations et besoins légitimes de substances inscrites au Tableau I et au Tableau II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 pour la période 2015-2019 .....	81
V.	Besoins légitimes annuels en éphédrine, pseudoéphédrine, méthylènedioxy-3,4 phényl propanone-2 et phényl-1 propanone-2, substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stimulants de type amphétamine .....	88
VI.	Gouvernements ayant demandé l'envoi de notifications préalables à l'exportation en vertu du paragraphe 10 a de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 .....	94
VII.	Substances inscrites au Tableau I et au Tableau II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 .....	99
VIII.	Utilisation de substances inscrites aux Tableaux dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes .....	100
IX.	Utilisations licites des substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 .....	104
X.	Dispositions conventionnelles relatives au contrôle des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.....	106
XI.	Groupes régionaux .....	107

#### Figures

I.	Renseignements communiqués par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2010-2019 .....	3
II.	Évaluations des besoins légitimes annuels en précurseurs des stimulants de type amphétamine: nombre de gouvernements ayant fourni des évaluations et nombre total d'évaluations fournies, 2011-2020.....	7
III.	Utilisateurs du Système PEN Online et notifications préalables à l'exportation soumises, 2011-2020 ....	8
IV.	Gouvernements inscrits en tant qu'utilisateurs du Système PEN Online et ayant invoqué le paragraphe 10 a de l'article 12 de la Convention de 1988, par région, au 1 <sup>er</sup> novembre 2020 .....	9
V.	Saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2010-2019.....	13
VI.	Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine (formule 1).....	19
VII.	Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine (formule 2).....	19
VIII.	Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine ou d'amphétamine (formule 3).....	20
IX.	Chimie des méthodes de fabrication de la méthamphétamine à base de P-2-P.....	21
X.	Saisies de 3,4-MDP-2-P et de dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P signalées au moyen du Système PICS, 2013-2020.....	22
XI.	Utilisation de la méthylamine dans la fabrication de drogues illicites .....	23
XII.	Saisies de formamide et d'acide formique, telles que signalées par des gouvernements européens au moyen du formulaire D, 2010-2019 .....	24
XIII.	Laboratoires de permanganate de potassium démantelés en Colombie, 2000-2020.....	25
XIV.	Pourcentage de saisies d'acétate d'éthyle parmi les saisies de tous les solvants à base d'acétate signalées au moyen du formulaire D en Amérique du Sud et en Colombie, 2015-2019 .....	26
XV.	Saisies de chlorure d'ammonium signalées au moyen du formulaire D, 2011-2019.....	30

\*Les annexes ne figurent pas dans la version imprimée du présent rapport mais sont disponibles sur le site Web de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ([www.incb.org](http://www.incb.org)).

XVI. GBL et GHB .....	33
XVII. Nombre d'incidents faisant intervenir des précurseurs signalés par l'intermédiaire du Système PICS de janvier à juin, 2017-2020.....	36

#### Encadrés

1. Évaluations des besoins en produits chimiques pour la fabrication de chlorhydrate de cocaïne en Colombie, 2019 .....	27
2. Progrès accomplis dans la lutte contre le commerce en ligne de précurseurs.....	29

#### Tableaux

1. États parties n'ayant pas communiqué les renseignements requis en vertu du paragraphe 12 de l'article 12 de la Convention de 1988, 2019.....	2
2. Les 10 principaux importateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine, en volume, 1 <sup>er</sup> novembre 2019-1 <sup>er</sup> novembre 2020 .....	13
3. Nombre de notifications préalables à l'exportation soumises par les gouvernements au moyen du Système PEN Online de janvier à juin, 2018-2020 .....	35